



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 034-213401268-20251210-2025_085-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

2025-085

Réf : 3.1
Acquisitions

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Objet : Achat
parcelles B 884 et
B 885 à madame
GAUZI

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

DALERY Guillaume, SABATIER Jean-Claude, MECHE Florence, GUYARD LACHAL Angeline, CANOVAS Michel, PICARD Thérèse, POULAIN Alain, BLANQUART Marie-Christine, BALDACCHINO Thierry, ROBINET Corinne, DANIEL Nathalie, ROQUES Magali, PUNA Marie, FLORENTIN Fabrice, SZULAK Laurent.

Date de
convocation :
05/12/2025

Absents ayant donné procuration :

**ARONOFF Emmanuel (procuration à CANOVAS Michel)
BURGAT Laurent (procuration à DALERY Guillaume)**

Date d'affichage :
05/12/2025

Absents :

**Mrs. BRAIL Patrick, GARRE Pierre, LACOUCHE Maxence
Mmes PEREZ Nathalie, VIDAL Lise**

Nombre de
conseillers en
exercice : 22

Mme Angeline GUYARD LACHAL a été élue secrétaire.

Présents : 15

Le Maire expose au Conseil municipal :

Votants : 17

Par courrier en date du **8 octobre 2025**, Madame Annie GAUZY a proposé à la commune de Lamalou-les-Bains de lui vendre deux parcelles de terrain.

Pour : 17

- **Désignation des parcelles :**

Contre : 0

- Section B numéro **884**
- Section B numéro **885**

Abstention : 0

- **Superficie totale : 2 679 m²**

- **Prix de cession proposé : 1 €** (un euro) hors frais annexes, conformément à la demande exprimée par le vendeur.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'opportunité d'acquérir ces parcelles aux conditions proposées.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

DÉCIDE :

- **D'approuver** l'acquisition du terrain appartenant à Madame GAUZI Annie, cadastrés section B 884 et B 885, d'une superficie de 2679 m², au prix de 1 €.
- **D'autoriser** le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous documents relatifs à cette opération.



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 034-213401268-20251210-2025_085-DE

2025-085

*Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,
Rendu exécutoire après envoi à la Sous-Préfecture.*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans un délai de deux mois ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

Le Maire

